

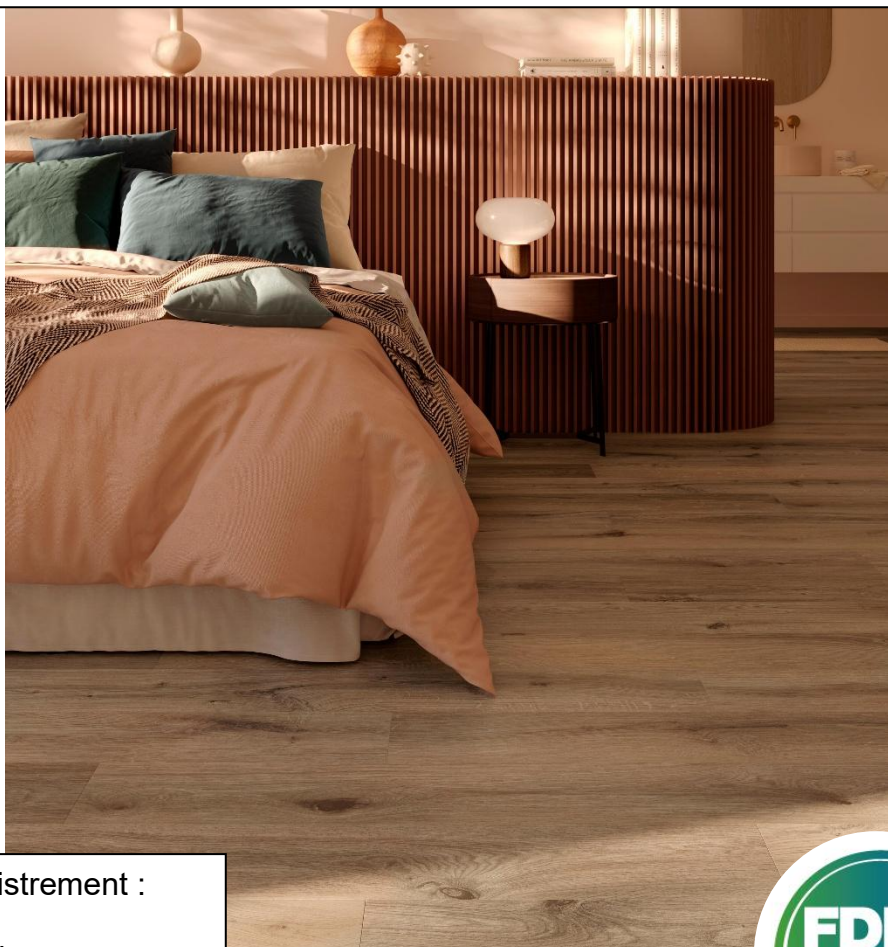
FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

Revêtement de sol stratifié DPL (Direct Pressure Laminate)
d'épaisseur 8 mm, sous-couche exclue.

BERRY ALLOC

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN



Numéro d'enregistrement :
20260249301
Date de publication :
05/03/2026
Version : 1



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Berry Alloc (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviation utilisée :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

NOTE 4 La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Cette FDES est réalisée suivant le règlement du programme de vérification de INIES (2024).

Informations générales

1. Nom et adresse du déclarant

Berry Alloc

Industrielaan 100

BE-8930 Menen

2. Le site, le fabricant pour lequel la FDES est représentative: Site Berry Alloc de Menin (Belgique)

3. Lieu de production : Belgique

4. Type de FDES : FDES individuelle de gamme «du berceau à la tombe et le module D»

5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par les références commerciales:

Revêtement de sol stratifié Berry Alloc d'épaisseur 8 mm et de dimensions 190-1288mm, 214-1388mm ou 241-2038mm des collections Loft Pro, Riviera Pro, Ocean+, Trendline, Smart-line, Cadenza, Wave, Expert Click by BerryAlloc.

6. Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 par :

La norme EN 15804+A2 du CEN et son complément national servent de RCP ^{a)}	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 :2010	
☐ Interne ☒ Externe	
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie : Jocelyn Le Jeune	
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 :	20260249301
Date de 1 ^{ère} publication :	05/03/2026
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) :	Aucune
Date de vérification :	05/03/2026
Date de fin de validité:	5 ans 31/12/2031
<i>a) Règles de définition des catégories de produits</i>	
<i>b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)</i>	

7. Editeur de la FDES : Sphera Solution GmbH, Hauptstraße 111-113, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Germany.

Description de l'unité fonctionnelle et du produit

1. Description de l'unité fonctionnelle

Assurer le revêtement d'1 m² de sol par un plancher stratifié de classe d'usage 32 ayant une épaisseur de 8 mm, sous-couche exclue, sur une durée de vie de référence de 20 ans, conformément aux normes ISO 14486 et EN ISO 10874. Le flux de référence est 6.80 kg sans emballage.

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle

Caractéristiques	Valeur de référence	Unité
Poids	6.80	kg/m ²
Epaisseur	8	mm
Dimensions	(190-241) x (1288-2038)	mm x mm
Humidité du bois	5 +/- 1	%

3. Description du produit et de l'emballage

Le produit est un revêtement de sol stratifié, composé d'un panneau de bois HDF revêtu d'une couche et d'une sous-couche en papier, de résine mélamine et de charges minérales. Le produit est emballé avec les matériaux d'emballages suivants :

Matériaux d'emballage	
Carton	0.097 kg /UF
Papier	0.002 kg /UF
Plaque de recouvrement (HDF)	0.066 kg /UF
Palettes en bois	0.112 kg /UF
Film plastique	0.017 kg /UF
Sangles plastique	0.001 kg /UF

4. **Description de l'usage du produit (domaines d'application)** : Les produits couverts sont des revêtements de sol utilisables en intérieur.

5. **Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle** : Voir fiche technique sur le site internet : [Section Téléchargement](#) .

6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Matières premières	
Panneau de particules de bois haut densité (HDF)	6.40 kg /UF (94,1%)
Papier mélaminé et corindon	4.01 ^E -01 kg /UF (5,89%)
Agent hydrofuge	1.36 ^E -03 kg /UF (0,02%)

7. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1 % en masse)

A la date d'édition de la FDES, ce produit ne contient pas de substances listées dans la liste candidate du règlement REACH qui est supérieure à 0,1% en masse.

8. **Preuves d'aptitude à l'usage** : Le produit répond aux exigences pratiques en fonction des zones d'utilisation et de l'intensité d'usage précisées dans les normes NF EN IS 10874 et ISO 14486.

9. **Circuit de distribution** : BtoB et BtoC

Description de la durée de vie de référence

Paramètre	Valeur / Description
Durée de vie de référence	20 années
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc	Le produit est conforme aux normes ISO 14486 et EN ISO 10874.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	L'utilisation du produit suit les recommandations selon le guide d'application de Berry Alloc.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Non applicable. Le produit n'est pas destiné à être installé à l'extérieur.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Conditions correspondant à un usage d'habitation ou tertiaire typique en France métropolitaine. Un détail des émissions de polluants volatils des produits couverts par la FDES est donné page 20.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Maintenance conforme aux recommandations du fabricant.

Information sur la teneur en carbone biogénique

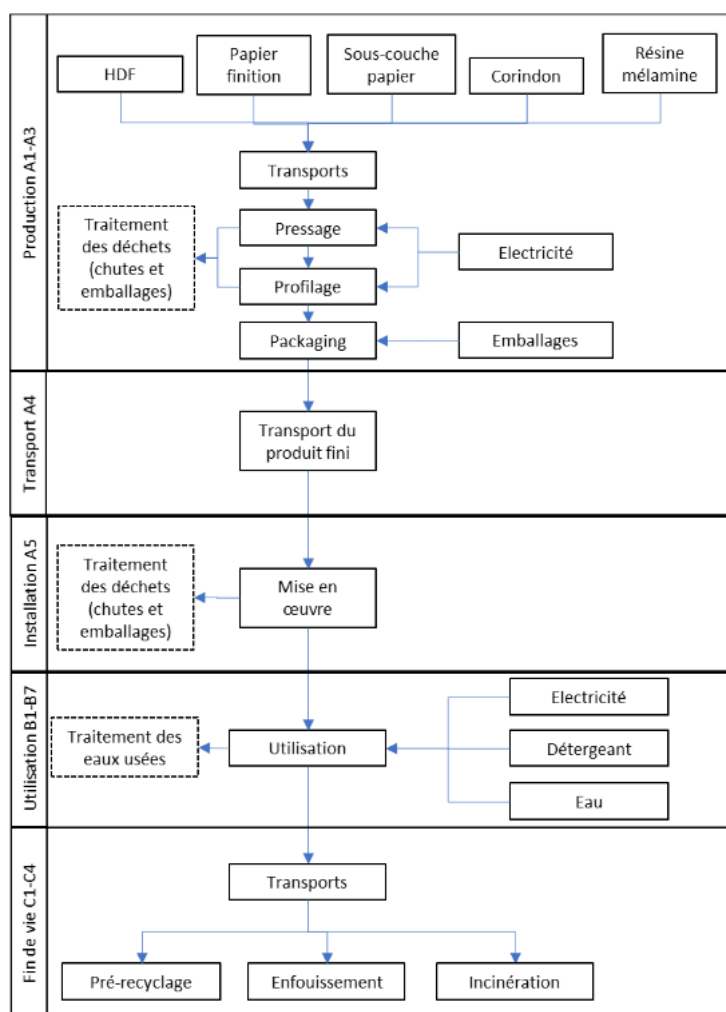
Teneur en carbone biogénique	Unité / UF
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	2.61 kg C
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0.116 kg C

Étapes du cycle de vie

La limite du système de la FDES suit la conception modulaire définie par NF EN 15804. Le tableau ci-dessous identifie les modules inclus dans cette étude (« du berceau à la tombe »).

PHASE DE PRODUCTION			PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		PHASE D'UTILISATION							PHASE DE FIN DE VIE				BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME
Fourniture des matières premières (traitement d'extraction, matériaux recyclés, ...)	Transport	Production	Transport de la sortie d'usine jusqu'au chantier	Mise en œuvre dans le bâtiment	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation d'énergie en fonctionnement	Consommation d'eau en fonctionnement	Déconstruction démolition	Transport pour la fin de vie	Traitement des déchets pour réemploi, récupération ou recyclage	Élimination	Potentiel de Réutilisation, Récupération, Recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

— Diagramme du cycle de vie du produit



— Étape de production, A1-A3

Ce module tient compte de la fabrication de composants du système, du transport vers le site de production en Belgique et de la fabrication du revêtement de sol.

Le panneau central est un panneau HDF composé de fibres de bois et d'une résine thermodurcissable, principalement MUF (mélamine-urée-formaldéhyde). Le papier est fait de fibres de bois. Les résines aminoplastes utilisées sont des résines mélamine-urée-formaldéhyde. Les résines aminoplastes sont des résines thermodurcissables qui sont durcies à l'aide de chaleur et de pression. La ressource minérale du corindon est la bauxite. En utilisant de l'oxyde d'aluminium (Al₂O₃), la couche de surface d'un revêtement de sol stratifié obtient une résistance à l'abrasion et à l'usure.

Les papiers imprégnés de résine sont pressés à chaud avec le panneau HDF en une seule étape. Dans ce processus, la résine durcit et les différentes couches sont stratifiées ensemble. Les panneaux pressés sont découpés à la taille et profilés avec un système d'assemblage à rainure et languette. Les planches résultantes sont emballées et protégées à l'aide d'une boîte en carton et emballées sous film rétractable.

L'approvisionnement en électricité est considéré. Les jeux de données utilisés sont les données MLC «*Residual grid mix*», «*Electricity from photovoltaic*» pour la Belgique et «*Electricity from windpower*» pour la Finland via GoO (0.087kg CO₂eq./kWh en moyenne).

L'impact de la production des matériaux d'emballage est également inclus et le traitement des chutes de production est pris en compte.

— Étape de construction, A4-A5

A4 - Transport jusqu'au chantier

Information du scénario	Unités / UF
Type de combustible et consommation du véhicule	Camion remorque Euro mix, 27 tonnes 0.08 kg de diesel pour le transport au lieu d'installation
Distance jusqu'au chantier	548 km
Utilisation de la capacité massique	85 % (incluant les retours à vide)
Masse volumique en vrac des produits transportés	850 kg/m ³
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient : ≤ 1

A5 - Installation dans le bâtiment

Les lames sont installées à la main sur le support en pose flottante. L'installation ne nécessite pas de consommation d'eau, ni de colle, ni d'électricité.

3 % de pertes sont prises en compte lors de l'installation ; la fabrication et le traitement des pertes sont déclarés dans le module A5. Le transport de ces déchets se fait par camion benne sur une distance de 50 km.

Les emballages sont en partie recyclés, en partie récupérés comme énergie dans une usine d'incinération des déchets ou mis en décharge. On suppose une distance de transport de 50 km.

Information du scénario	Unités /UF
Intrants auxiliaires pour l'installation	<i>Non applicable</i>
Utilisation d'eau	<i>Non applicable</i>
Utilisation d'autres ressources	<i>Non applicable</i>
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation	<i>Non applicable</i>
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	0.204 kg – chutes (3% de pertes) Matériaux d'emballage : - Carton/Papier : 0.099 kg /UF - Palettes en bois et HDF : 0.178 kg /UF - Emballages plastique : 0.018 kg /UF
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination	La fin de vie des palettes en bois et des chutes de produit est : - 53% de recyclage - 32% d'incinération avec production d'énergie - 15% d'enfouissement La fin de vie des déchets d'emballages plastiques est : - 23% de recyclage - 56% d'incinération avec production d'énergie - 21% d'enfouissement La fin de vie des déchets d'emballages carton est : - 82% recyclage - 18% d'enfouissement
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	<i>Non applicable</i>

— Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Les modules B1 ainsi que B3 à B7 sont considérés sans impact environnemental.

B2 – Maintenance :

Un nettoyage du revêtement est prévu tout au long de sa durée de vie (20 ans), incluant une consommation d'électricité, d'eau et de savon, ainsi qu'un traitement de l'eau usée.

Information du scénario	Unités/UF
Processus de maintenance	Le scénario de maintenance est conforme aux recommandations du fabricant (DPL laminate care & maintenance).
Cycle de maintenance	52 nettoyages (aspirateur) par an soit 1 040 sur la DVR 12 nettoyages (humide) par an soit 240 sur la DVR
Intrants auxiliaires pour la maintenance (détergeant)	0,0133 kg/an soit 0,266 kg sur la DVR
Déchets produits pendant la maintenance	1,34 kg/an soit 26,9 kg sur la DVR
Consommation nette d'eau douce pendant la maintenance	1,33 l/an soit 26,6 l sur la DVR
Intrant énergétique pendant la maintenance (nettoyage par aspiration)	0,54 kWh d'électricité/m ² /an, soit 10,8 kWh sur la DVR

— Étape de fin de vie C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination. Le scénario de fin de vie suit le scénario proposé par le FCBA (2022).

C1 – Démontage / Démolition : Le produit est enlevé à la main.

C2 – Transport vers le site de traitement/d'élimination : La distance moyenne de transport du site de démolition au traitement des déchets est supposée être de 25 km.

C3 – Traitement des déchets : Traitement des déchets bois pour les produits bois (tri et broyage). Le transport vers les sites de traitement suivants ainsi que l'incinération avec récupération d'énergie et le recyclage des déchets bois sont inclus dans le module C3.

C4 – Élimination : Mise en décharge d'une partie des déchets bois. Les émissions de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel sont considérées (0,483kg CO₂/UF).

Information du scénario	Unités / UF
Processus de collecte spécifié par type	6.80 kg collecté individuellement
Système de récupération spécifié par type	2.94 kg destiné au recyclage 3.34 kg destiné à la récupération d'énergie

Elimination spécifiée par type	0.523 kg de produit ou de matériau destiné à l'élimination finale
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Transport vers la fin de vie : 50 km

— **Potentiel de recyclage /réutilisation/ récupération, D**

Ce module correspond au potentiel de valorisation des déchets d'emballages du module A5, des chutes de produit et du produit final (recyclage et incinération avec récupération d'énergie sous forme de chaleur et électricité). Ce module est pris en compte dans cette analyse.

Matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/ matériaux/ énergie économisés	Quantités associées /UF
Palettes en bois (emballage)	Recyclage	Copeaux de bois	0.049 kg
	Traitement thermal des déchets	Energy thermique	0.112 MJ
		Electricité	0.055 MJ
Emballage plastique (emballage)	Traitement thermal des déchets	Electricité Chaleur	0.034 MJ 0.067 MJ
	Recyclage et granulation	Granulés plastique	0.004 kg
Carton (emballage)	Recyclage	Pas de bénéfices considérés	
Produit	Recyclage	Copeaux de bois	3.31 kg
	Traitement thermal des déchets	Energy thermique	12.6 MJ
		Electricité	6.46 MJ
Chutes de produit	Recyclage	Copeaux de bois	0.099 kg
	Traitement thermal des déchets	Energy thermique	0.364 MJ
		Electricité	0.182 MJ

Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	Norme ISO 14025 type III Norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN Décret n°2021-1674 du 26 décembre 2021
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN et vont du « berceau à la tombe ».
Allocations	Allocation surfacique pour les données de production (m²). Le processus de production génère un co-produit (poussières de bois). Une allocation économique est utilisée. Les données secondaires utilisées peuvent contenir des allocations.
Règles de coupures	Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804/CN ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire).
Représentativité géographique	Cette FDES est représentative des revêtements de sol fabriqués en Belgique et mis en œuvre en France.
Représentativité technologique	Cette FDES est représentative des revêtements de sol stratifié DPL d'épaisseur 8 mm.
Représentativité temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2024.
Sources des données d'arrière-plan	Les données d'arrière-plan sont issues de la base de données LCA for Expert (former GaBi), CUP version 2025.1 (Sphera Solution). Des données fournisseurs sous forme de résultats d'EPD ont également été utilisées (données de production d'HDF).
Variabilité des résultats	Cette FDES de gamme est représentative pour les produits listés dans cette FDES, et produits sur le même site (Belgique). Le produit moyen est déclaré. Les résultats ont été déclarés en considérant le produit moyen des variants déclarés. Ce choix est conforme au décret publié en décembre 2021 (https://www.legifrance.gouv.fr/), qui exige une variabilité inférieure à 1,35. La variabilité maximum des résultats est la suivante : GWP-total : -0.97% / +0.69% PENRT : -0.42% / +0.55% NHWD : -1.44% / +0.31%

La qualité des principales données utilisées est présentée dans la FDES dans le tableau ci-dessous :

Données	Description de la qualité des données
Données spécifiques	L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante : — 66 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 34 % des données avec une notation moyenne « bonne »
Données génériques	L'évaluation de la qualité des principales données génériques est la suivante : — 58 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 42 % des données avec une notation moyenne « bonne » La validation des principales données génériques est la suivante : — 100 % des données secondaires sont plausibles — 100 % des données secondaires sont complètes — 100 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

Résultats de l'analyse de cycle de vie pour 20 années

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Impacts environnementaux de référence	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
Changement climatique – total (kg CO ₂ eq/UF)	-4,76E+00	2,58E-01	7,29E-01	0	1,08E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,55E-02	1,03E+01	1,49E+00	-1,06E+00
Changement climatique – combustibles fossiles (kg CO ₂ eq/UF)	5,40E+00	2,55E-01	2,31E-01	0	1,06E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,53E-02	1,27E+00	3,79E-02	-1,07E+00
Changement climatique – biogénique (kg CO ₂ eq/UF)	-1,02E+01	4,99E-04	4,97E-01	0	2,50E-02	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,00E-05	9,00E+00	1,45E+00	1,60E-02
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols (kg CO ₂ eq/UF)	1,57E-02	2,00E-03	5,64E-04	0	2,74E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,20E-04	2,01E-03	4,66E-05	-4,76E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg CFC 11 eq/UF)	3,88E-11	3,99E-14	1,21E-12	0	4,40E-11	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,40E-15	8,92E-13	7,48E-14	-7,99E-12
Acidification (kg H ⁺ eq/UF)	2,84E-02	4,88E-04	1,21E-03	0	3,24E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,01E-05	1,07E-02	2,26E-04	-8,16E-04
Eutrophisation aquatique - eaux douces (kg P eq/UF)	5,43E-05	1,11E-06	2,01E-06	0	2,06E-05	0	0	0	0	0	0,00E+00	6,67E-08	1,04E-06	1,67E-06	-5,80E-07
Eutrophisation aquatique - marine (kg N eq/UF)	1,16E-02	2,03E-04	5,25E-04	0	9,21E-04	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,26E-05	5,38E-03	9,70E-05	-2,89E-04
Eutrophisation aquatique - terrestre (mole de N eq/UF)	1,07E-01	2,03E-03	5,14E-03	0	9,03E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,27E-04	5,95E-02	8,84E-04	-3,14E-03
Formation d'ozone photochimique (kg NMVOC eq/UF)	2,32E-02	3,98E-04	1,17E-03	0	2,17E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,47E-05	1,37E-02	5,63E-04	-8,54E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) (kg Sb eq/UF)	2,65E-06	1,75E-08	7,87E-08	0	7,80E-07	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,05E-09	2,58E-08	1,58E-09	-8,89E-08
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) (MJ/UF)	1,10E+02	3,31E+00	3,62E+00	0	9,40E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,99E-01	6,33E+00	5,39E-01	-3,04E+01
Besoin en eau (m ³ de privation eq dans le monde/UF)	5,10E-01	1,01E-03	4,22E-02	0	4,27E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	6,08E-05	6,26E-01	4,27E-03	-7,00E-02

Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
Emissions de particules fines (indice de maladies/UF)	3,45E-07	4,65E-09	1,10E-08	0	2,71E-08	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,82E-10	3,43E-08	2,17E-09	-7,16E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) (kBq de U235 eq/UF)	4,21E-01	2,88E-03	1,78E-02	0	7,02E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,73E-04	6,17E-02	9,91E-04	-1,23E+00
Ecotoxicité (eaux douces) (CTUe/UF)	4,43E+01	6,18E+00	1,70E+00	0	9,27E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,71E-01	5,51E+00	2,80E-01	-1,05E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh/UF)	4,14E-08	7,80E-11	1,25E-09	0	7,38E-10	0	0	0	0	0	0,00E+00	4,68E-12	1,22E-10	9,05E-12	-2,05E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes (CTUh/UF)	1,28E-07	5,69E-09	4,34E-09	0	1,50E-08	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,42E-10	6,75E-09	1,37E-09	-1,28E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols (Sans dimension)	8,93E+02	2,26E+00	2,60E+01	0	1,11E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,36E-01	2,19E+00	4,81E-02	-7,41E+01

Disclaimer pour EN 15804+A2 : indicateurs supplémentaires

(1) Rayonnements ionisants (santé humaine) : cette catégorie d'impact traite principalement de l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose sur la santé humaine dans le cadre du cycle du combustible nucléaire. Elle ne prend pas en compte les effets dus à d'éventuels accidents nucléaires, à l'exposition professionnelle ou à l'élimination des déchets radioactifs dans des installations non souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

(2) Les résultats de l'indicateur d'impact sur l'environnement : épuisement des ressources abiotiques, besoin en eau, écotoxicité (eaux douces), toxicité humaine, effets cancérigènes, toxicité humaine, effets non cancérigènes et impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols doivent être utilisés avec précaution en raison de l'expérience limitée de leur utilisation et du niveau élevé d'incertitude potentiel. Les résultats de ces indicateurs d'impact sur l'environnement doivent être utilisés avec précaution en raison de l'expérience limitée de leur utilisation et du niveau élevé d'incertitude potentiel (voir la classification ILCD dans la norme EN 15804, tableau 5). Pour cette raison, les résultats basés sur ces indicateurs ne sont pas considérés comme adaptés au processus de prise de décision et ne sont donc pas déclarés dans la FDES.

Utilisation des ressources	<i>Etape de fabrication</i>	<i>Etape de mise en œuvre</i>		<i>Etape de vie en œuvre</i>							<i>Etape de fin de vie</i>				<i>D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système</i>
	<i>Total A1-A3 Production</i>	<i>A4 – Transport</i>	<i>A5 – Installation</i>	<i>B1 – Usage</i>	<i>B2 – Maintenance</i>	<i>B3 – Réparation</i>	<i>B4 – Remplacement</i>	<i>B5 – Réhabilitation</i>	<i>B6 – Utilisation de l'énergie</i>	<i>B7 – Utilisation de l'eau</i>	<i>C1 – Déconstruction</i>	<i>C2 – Transport</i>	<i>C3 – Traitement des déchets</i>	<i>C4 – Décharge</i>	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	1,27E+02	2,14E-01	1,06E+01	0	2,62E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,29E-02	5,24E+01	5,88E-02	-5,83E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	1,10E+02	0,00E+00	-3,63E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	-9,71E+01	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	2,37E+02	2,14E-01	6,98E+00	0	2,62E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,29E-02	-4,47E+01	5,88E-02	-5,83E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	9,44E+01	3,31E+00	4,35E+00	0	9,40E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,99E-01	1,36E+01	5,39E-01	-3,04E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	1,57E+01	0,00E+00	-7,29E-01	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	-1,36E+01	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	1,10E+02	3,31E+00	3,62E+00	0	9,40E+01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,99E-01	-4,38E-02	5,39E-01	-3,04E+01
Utilisation de matière secondaire (kg/UF)	1,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,48E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m3/UF)	3,34E-02	1,40E-04	1,64E-03	0	3,97E-02	0	0	0	0	0	0,00E+00	8,41E-06	1,50E-02	1,16E-04	-6,98E-03

Catégorie de déchets	<i>Etape de fabrication</i>	<i>Etape de mise en œuvre</i>		<i>Etape de vie en œuvre</i>							<i>Etape de fin de vie</i>				<i>D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système</i>
	<i>Total A1-A3 Production</i>	<i>A4 – Transport</i>	<i>A5 – Installation</i>	<i>B1 – Usage</i>	<i>B2 – Maintenance</i>	<i>B3 – Réparation</i>	<i>B4 – Remplacement</i>	<i>B5 – Réhabilitation</i>	<i>B6 – Utilisation de l'énergie</i>	<i>B7 – Utilisation de l'eau</i>	<i>C1 – Déconstruction</i>	<i>C2 – Transport</i>	<i>C3 – Traitement des déchets</i>	<i>C4 – Décharge</i>	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	7,58E-08	1,34E-10	1,52E-09	0	1,85E-05	0	0	0	0	0	0,00E+00	8,06E-12	1,09E-09	8,67E-11	-8,88E-09
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,04E-01	5,17E-04	6,09E-02	0	5,65E-02	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,11E-05	7,41E-02	5,23E-01	-8,59E-03
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3,25E-03	1,30E-05	1,18E-04	0	2,77E-02	0	0	0	0	0	0,00E+00	7,83E-07	2,60E-04	6,72E-06	-4,85E-03

Flux sortants	<i>Etape de fabrication</i>	<i>Etape de mise en œuvre</i>		<i>Etape de vie en œuvre</i>							<i>Etape de fin de vie</i>				<i>D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système</i>
	<i>Total A1-A3 Production</i>	<i>A4 – Transport</i>	<i>A5 – Installation</i>	<i>B1 – Usage</i>	<i>B2 – Maintenance</i>	<i>B3 – Réparation</i>	<i>B4 – Remplacement</i>	<i>B5 – Réhabilitation</i>	<i>B6 – Utilisation de l'énergie</i>	<i>B7 – Utilisation de l'eau</i>	<i>C1 – Déconstruction</i>	<i>C2 – Transport</i>	<i>C3 – Traitement des déchets</i>	<i>C4 – Décharge</i>	
Composants destinés à la réutilisation (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg/UF)	3,80E-02	0,00E+00	2,99E-01	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	3,31E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	2,83E-01	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	6,46E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapour fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	5,57E-01	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	1,26E+01	0,00E+00	0,00E+00
Energie Gaz de process fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Impacts environnementaux de référence	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre	Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie	Total Cycle de vie	D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	Total A4 -A5	Total B1-B7	Total C1-C4		
Changement climatique – total (kg CO ₂ eq/UF)	-4,76E+00	9,86E-01	1,08E+00	1,18E+01	9,09E+00	-1,06E+00
Changement climatique – combustibles fossiles (kg CO ₂ eq/UF)	5,40E+00	4,86E-01	1,06E+00	1,33E+00	8,27E+00	-1,07E+00
Changement climatique – biogénique (kg CO ₂ eq/UF)	-1,02E+01	4,98E-01	2,50E-02	1,04E+01	7,98E-01	1,60E-02
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l’occupation des sols (kg CO ₂ eq/UF)	1,57E-02	2,57E-03	2,74E-03	2,18E-03	2,32E-02	-4,76E-04
Appauvrissement de la couche d’ozone (kg CFC 11 eq/UF)	3,88E-11	1,25E-12	4,40E-11	9,69E-13	8,50E-11	-7,99E-12
Acidification (kg H ⁺ eq/UF)	2,84E-02	1,70E-03	3,24E-03	1,09E-02	4,43E-02	-8,16E-04
Eutrophisation aquatique - eaux douces (kg P eq/UF)	5,43E-05	3,12E-06	2,06E-05	2,77E-06	8,08E-05	-5,80E-07
Eutrophisation aquatique - marine (kg N eq/UF)	1,16E-02	7,28E-04	9,21E-04	5,49E-03	1,88E-02	-2,89E-04
Eutrophisation aquatique - terrestre (mole de N eq/UF)	1,07E-01	7,18E-03	9,03E-03	6,05E-02	1,84E-01	-3,14E-03
Formation d’ozone photochimique (kg NMVOC eq/UF)	2,32E-02	1,57E-03	2,17E-03	1,43E-02	4,12E-02	-8,54E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) (kg Sb eq/UF)	2,65E-06	9,63E-08	7,80E-07	2,84E-08	3,55E-06	-8,89E-08
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) (MJ/UF)	1,10E+02	6,93E+00	9,40E+01	7,07E+00	2,18E+02	-3,04E+01
Besoin en eau (m ³ de privation eq dans le monde/UF)	5,10E-01	4,32E-02	4,27E-01	6,31E-01	1,61E+00	-7,00E-02
Emissions de particules fines (indice de maladies/UF)	3,45E-07	1,56E-08	2,71E-08	3,67E-08	4,24E-07	-7,16E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) (kBq de U235 eq/UF)	4,21E-01	2,06E-02	7,02E+00	6,29E-02	7,53E+00	-1,23E+00
Ecotoxicité (eaux douces) (CTUe/UF)	4,43E+01	7,88E+00	9,27E+00	6,16E+00	6,76E+01	-1,05E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh/UF)	4,14E-08	1,33E-09	7,38E-10	1,36E-10	4,36E-08	-2,05E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes (CTUh/UF)	1,28E-07	1,00E-08	1,50E-08	8,46E-09	1,62E-07	-1,28E-09
Impacts liés à l’occupation des sols / Qualité des sols (Sans dimension)	8,93E+02	2,82E+01	1,11E+01	2,38E+00	9,35E+02	-7,41E+01
Utilisation de l’énergie primaire renouvelable, à l’exclusion des ressources d’énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	1,27E+02	1,08E+01	2,62E+01	5,25E+01	2,17E+02	-5,83E+01
Utilisation des ressources d’énergie primaire renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	1,10E+02	-3,63E+00	0,00E+00	-9,71E+01	9,18E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d’énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d’énergie	2,37E+02	7,20E+00	2,62E+01	-4,47E+01	2,26E+02	-5,83E+01

primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)						
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	9,44E+01	7,66E+00	9,40E+01	1,43E+01	2,10E+02	-3,04E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	1,57E+01	-7,29E-01	0,00E+00	-1,36E+01	1,38E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	1,10E+02	6,93E+00	9,40E+01	6,94E-01	2,12E+02	-3,04E+01
Utilisation de matière secondaire (kg/UF)	1,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,57E-01	3,48E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m³/UF)	3,34E-02	1,78E-03	3,97E-02	1,51E-02	9,00E-02	-6,98E-03
Déchets dangereux éliminés kg/UF	7,58E-08	1,66E-09	1,85E-05	1,19E-09	1,85E-05	-8,88E-09
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,04E-01	6,14E-02	5,65E-02	5,97E-01	9,19E-01	-8,59E-03
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3,25E-03	1,31E-04	2,77E-02	2,67E-04	3,13E-02	-4,85E-03
Composants destinés à la réutilisation (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg/UF)	3,80E-02	2,99E-01	0,00E+00	3,31E+00	3,65E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	2,83E-01	0,00E+00	6,46E+00	6,74E+00	0,00E+00
Energie Vapour fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	5,57E-01	0,00E+00	1,26E+01	1,32E+01	0,00E+00
Energie Gaz de process fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

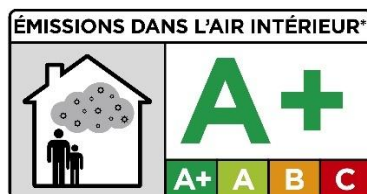
Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

COV et formaldéhyde :

Le classement sanitaire du produit est « A+ » selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Le test a été réalisé par le laboratoire EPH GmbH (Rapport d'essai : CT-24-12-13-01).



Résistance au développement des croissances fongiques: Non analysé

Emissions radioactive : Non concerné

Sol et eau

Emission dans l'eau

Aucun essai réalisé.

Emission dans le sol

Aucun essai réalisé.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Confort hygrothermique : Les revêtements de sol stratifiés ont une conductivité thermique d'au moins 0,07 W/m.K suivant la norme ISO 8302, ce qui est compatible avec le chauffage au sol suivant les règles de l'art pour les différents types de planchers chauffant. Se référer aux fiches techniques pour plus d'informations.

Confort acoustique : Le produit ne revendique aucune performance acoustique.

Confort visuel : Les revêtements de sol ont des couleurs et des designs multiples qui participent à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment. Le design permet de contribuer à la visualisation de l'accessibilité des locaux.

Confort olfactif : Le produit ne revendique aucune performance olfactive.

Bibliographie

ADEME

Bilan National du recyclage 2012 – 2021. Évolutions du recyclage en France de différents matériaux : métaux ferreux et non ferreux, papiers et cartons, verre, plastiques, inertes du BTP, bois et textiles, ADEME, 2024

Décret n° 2021-1674

Décret n° 2021-1674 du 16 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale de produits de construction et de décoration ainsi que des équipements électriques, électroniques et de génie climatique

DPL laminate care & maintenance

DPL laminate care & maintenance, Berry Alloc, 2023

EN ISO 14025

EN ISO 14025:2011-10 Environmental labels and declarations - Type III environmental declarations - Principles and procedures

EN ISO 14040

EN ISO 14040:2009-11 Environmental management - Life cycle assessment - Principles and framework

EN ISO 14044

EN ISO 14044:2006-10 Environmental management - Life cycle assessment - Requirements and guidelines

EN 15804+A2

EN 15804:2012+A2:2019: Sustainability of construction works -Environmental Product Declarations - Core rules for the product category of construction products

FCBA

FCBA, CODIFAB, FBF, GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2, 2022

ISO 14486

ISO 14486:2025 Revêtements de sol stratifiés — Spécifications

LCA FE

LCA For Expert (former GaBi) dataset documentation for the software-system and databases, LBP, University of Stuttgart and thinkstep AG, Leinfelden-Echterdingen, 2025 (<https://lcadatabase.sphera.com/>)

NF EN ISO 10874

NF EN ISO 10874 :2009 : Classification des revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés

NF EN 15804/CN +A2

NF EN 15804/CN:2019, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

PLASTIC EUROPE

PLASTIC EUROPE The Circular Economy for Plastics a European Analysis, March 2024.

Rapport d'accompagnement

Background report - FDES project report for DPL Flooring, Berry Alloc, Sphera Solutions GmbH, 2025.

REACH

Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council on the Registration,

Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH)

Règlement du programme de vérification INIES

Règlement du programme de vérification INIES. Décembre 2024.

Test report

Test report for conductivity - 23-0462-01, GHENT University, Center for textile science and engineering